

Naucelle, le 15/12/2020

Le Principal

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Objet :

Intendance

Information relative au prélèvement automatique pour le règlement des frais scolaires pour le 2ème trimestre 2020/2021.

Madame, Monsieur,

Vous avez opté pour le prélèvement automatique pour le règlement des frais scolaires (demi-pension) ; les sommes prélevées sont fonction du régime de votre enfant ; elles sont modulées pour les enfants boursiers.

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous, la date et les montants des prélèvements pour le deuxième trimestre (mois de janvier à mars 2021) :

Dossier suivi par
Christine MARION
Adjointe gestionnaire
Téléphone
05 65 47 79 03
Mél.
0120017d-gest
@ac-toulouse.fr

2, rue François Fabié
12800 NAUCELLE

Régime	DEMI-PENSION 4 jours	DEMI-PENSION 5 jours
Prélèvement du 11/01/2021 (Avance)		
non boursier	41.16 €	48.54 €
boursier taux 1	29.50 €	36.87 €
boursier taux 2	12.74 €	15.90 €
boursier taux 3	0 €	0 €
Prélèvement du 10/02/2021 (Avance)		
non boursier	41.16 €	48.54 €
boursier taux 1	29.50 €	36.87 €
boursier taux 2	12.74 €	15.90 €
boursier taux 3	0 €	0 €
Prélèvement du 10/03/2021 (Ajustement)		
non boursier	41.16 €	48.52 €
boursier taux 1	29.48 €	36.86 €
boursier taux 2	0 €	15.80 €
boursier taux 3	0 €	0 €



2/2

Régime	DEMI-PENSION 4 jours	DEMI-PENSION 5 jours
TOTAL 2ème trimestre (de janvier à mars 2020)		
non boursier	123.48 €	145.60 €
boursier taux 1 (35 €)	88.48 €	110.60 €
boursier taux 2 (98 €)	25.48 €	47.60 €
boursier taux 3 (153 €)	-29.52 €	-7.40 €

Un nouvel échéancier vous sera communiqué dans le courant du mois d'avril, pour les prélèvements du troisième trimestre de la présente année scolaire.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal, J.P. TERRACOL